



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Direction du cabinet
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

**La Préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

ARRETE N °10 du 4 avril 2011 RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27
Vu le décret n° 2010-1254 relatif à la prévention des risques ;
Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu l'arrêté préfectoral n°39 du 17 novembre 2008 modifié le 04 avril 2011 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L 125-5 du code de l'environnement ;
- Sur** proposition du Sous-Préfet, directeur de Cabinet ;

ARRETE

Article 1 :

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans les communes listées en annexe sont consignés dans les dossiers d'informations annexés au présent arrêté.

Chaque dossier comprend

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire,
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune,
- la liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique dont la commune a fait l'objet
- et le cas échéant la cartographie des zones exposées ou réglementées.

Ces dossiers et les documents de référence attachés sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.

Les dossiers d'information sont également accessibles sur le site Internet portail des services de l'Etat dans le département.

Article 2

Ces informations sont mises à jour au regard des situations mentionnées à l'article R 125-25 du code de l'environnement.

Article 3

L'obligation d'information découlant de la nouvelle délimitation des zones de sismicité du territoire français définie par le décret du 22 octobre 2010 est applicable à compter du 1^{er} mai 2011.

Article 4

Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Article 5

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Niort, le 04 avril 2011

La préfète,

SIGNE

Christiane BARRET

Liste des communes concernées par les dossiers d'information annexés à l'arrêté :

L'ABSIE
AIFFRES
AIGONNAY
Les ALLEUDS
AMURE
ARCAIS
ARDILLEUX
ARDIN
ARGENTON LES VALLEES
ASNIERES EN POITOU
AUBIGNE
AUBIGNY

AUGE
AVON
AZAY LE BRULE
La BATAILLE
BEAULIEU SOUS
PARTHENAY
BEAUSSAIS
BEAUVOIR SUR NIORT
BECELEUF
BELLEVILLE
BESSINES
BOISME
BOISSEROLLES
La BOISSIERE EN GATINE
BOUGON
BOUILLE LORETZ
BOUILLE SAINT PAUL
BOUIN
BOURDET
BRESSUIRE
BRETIGNOLLES
Le BREUIL BERNARD
Le BREUIL SOUS
ARGENTON
BRIEUIL SUR CHIZE
BRION PRES THOUET
BRIOUX SUR BOUTONNE
BRULAIN
BUSSEAU
LUSSERAY
MAIRE L'EVESCAULT

CELLES SUR BELLE
CERIZAY
CERSAY
CHAIL
CHAMPDENIERS SAINT DENIS
CHANTECORPS
CHANTELOUP
La CHAPELLE BATON
La CHAPELLE GAUDIN
La CHAPELLE POUILLOUX
La CHAPELLE SAINT ETIENNE
La CHAPELLE SAINT LAURENT

La CHAPELLE THIREUIL
CHAURAY
CHEF BOUTONNE
CHENAY
CHERIGNE

CHERVEUX
CHEY
CHICHE
CHIZE
CIRIERES
CLAVE
CLESSE
CLUSSAIS LA POMMERAIE
COMBRAND
La COUARDE
La COUDRE
COULON
COULONGES SUR L'AUTIZE
COULONGES THOUARSAIS
COURLAY
COURS
COUTIERES

COUTURES D'ARGENSON
La CRECHE
CREZIERES
CAUNAY
LUZAY
MAISONNAY
PRISSE LA CHARRIERE

DOUX
ECHIRE
ENSGNE
EPANNES
ETUSSON
EXIREUIL
EXOUDUN
FAYE L'ABESSE
FAYE SUR ARDIN
FENIOUX
FOMPERRON
FONTENILLE SAINT MARTIN
D'ENTRAIGUES
La FORET SUR SEVRE
FORGES
FORS
Les FOSSES
La FOYE MONJAULT

FRANCOIS
FRESSINES
FRONTENAY ROHAN ROHAN
GEAY
GENNETON
GERMOND ROUVRE
GLENAY
GOURNAY LOIZE
GRANZAY GRIPT
GROSEILLERS
HANC
JUILLE
JUSCORPS
LARGEASSE
LEZAY
LIMALONGES
LORIGNE

LOUBIGNE
LOUBILLE
LOUZY
LUCHE SUR BRIOUX
LUCHE THOUARSAIS
MAGNE
MARIGNY

MASSAIS
MAULEON
MAUZE SUR LE MIGNON
MAZIERES EN GATINE
MAZIERES SUR BERONNE

MELLERAN
MENIGOUTE
MESSE
MONCOUTANT
MONTALEMBERT

MONTRAVERS

La MOTHE SAINT HERAY

MOUGON
MOUTIERS SOUS
ARGENTON
MOUTIERS SOUS
CHANTEMERLE
NANTEUIL
NEUVY BOUIN
NUEIL LES AUBIERS
OROUX
PAIZAY LE CHAPT
PAIZAY LE TORT
PAMPLIE
PAMPROUX
PERIGNE
PERS

La PETITE BOISSIERE
PIERREFITTE
Le PIN
PIOUSSAY
PLIBOUX

POUGNE HERISSON

PRAHECQ
PRAILLES
PRESSIGNY
PRIAIRES

PRIN DEYRANCON
VANCAIS

MASSAIS

PUGNY
PUY HARDY
REFFANNES
Le RETAIL
La ROCHENARD

ROM
ROMANS
SAINT AMAND SUR SEVRE
SAINT ANDRE SUR SEVRE
SAINT AUBIN DU PLAIN

SAINT AUBIN LE CLOUD

SAINT CHRISTOPHE SUR ROC

SAINT CLEMENTIN
SAINT COUTANT

SAINTE BLANDINE

SAINTE EANNE
SAINTE GEMME
SAINTE NEOMAYE
SAINTE OUENNE

SAINTE SOLINE

SAINT ETIENNE LA CIGOGNE

SAINT GELAIS
SAINT GENARD
SAINT GEORGES DE NOISNE
SAINT GEORGES DE REX

SAINT GERMIER
SAINT HILAIRE LA PALUD
SAINT JOUIN DE MILLY
SAINT LAURS
SAINT LIN

SAINT MAIXENT DE BEUGNE

SAINT MAIXENT L'ECOLE
SAINT MARC LA LANDE
ST MARTIN DE BERNEGOUE
ST MARTIN DE ST MAIXENT

VALLANS

PUGNY

SAINT MARTIN DU FOUILLOUX
SAINT MARTIN LES MELLE
SAINT MAURICE LA FOUGEREUSE
SAINT MAXIRE
SAINT MEDARD

SAINT PARDOUX
SAINT PAUL EN GATINE
SAINT PIERRE DES ECHAUBROGNES
SAINT POMPAIN
SAINT REMY

SAINT ROMANS DES CHAMPS

SAINT ROMANS LES MELLE

SAINT VARENT
SAINT VINCENT LA CHATRE

SAIVRES

SALLES
SANSAIS
SAURIS
SAUZE VAUSSAIS

SCIECQ

SCILLE

SECONDIGNE SUR BELLE

SELIGNE

SEPVRET

SOMPT

SOUDAN

SOUTIERS

SOUVIGNE

SURIN

THORIGNE

THORIGNY SUR LE MIGNON

TILLOU

TRAYES

ULCOT

USSEAU

Le VANNEAU IRLEAU

SAINT MARTIN DU FOUILLOUX

MAULEON
MAUZE SUR LE MIGNON
MAZIERES EN GATINE
MAZIERES SUR BERONNE

MELLERAN
MENIGOUTE
MESSE
MONCOUTANT
MONTALEMBERT

MONTRAVERS

La MOTHE SAINT HERAY

MOUGON
MOUTIERS SOUS
ARGENTON
MOUTIERS SOUS
CHANTEMERLE
NANTEUIL
NEUVY BOUIN
NUEIL LES AUBIERS
OROUX
PAIZAY LE CHAPT
PAIZAY LE TORT
PAMPLIE
PAMPROUX
PERIGNE
PERS

La PETITE BOISSIERE
PIERREFITTE
Le PIN
PIOUSSAY
PLIBOUX

POUGNE HERISSON

PRAHECQ
PRAILLES
PRESSIGNY
PRIAIRES
PRIN DEYRANCON
VANCAIS

PUY HARDY
REFFANNES
Le RETAIL
La ROCHENARD

ROM
ROMANS

SAINT AMAND SUR SEVRE
SAINT ANDRE SUR SEVRE
SAINT AUBIN DU PLAIN

SAINT AUBIN LE CLOUD

SAINT CHRISTOPHE SUR ROC

SAINT CLEMENTIN
SAINT COUTANT

SAINTE BLANDINE

SAINTE EANNE
SAINTE GEMME
SAINTE NEOMAYE

SAINTE OUENNE

SAINTE SOLINE

SAINT ETIENNE LA CIGOGNE

SAINT GELAIS

SAINT GENARD

SAINT GEORGES DE NOISNE

SAINT GEORGES DE REX

SAINT GERMIER

SAINT HILAIRE LA PALUD

SAINT JOUIN DE MILLY

SAINT LAURS

SAINT LIN

SAINT MAIXENT DE BEUGNE

SAINT MAIXENT L'ECOLE
SAINT MARC LA LANDE
ST MARTIN DE BERNEGOUE
ST MARTIN DE ST MAIXENT

VALLANS

SAINT MARTIN LES MELLE
SAINT MAURICE LA FOUGEREUSE
SAINT MAXIRE
SAINT MEDARD

SAINT PARDOUX
SAINT PAUL EN GATINE
SAINT PIERRE DES ECHAUBROGNES
SAINT POMPAIN
SAINT REMY

SAINT ROMANS DES CHAMPS

SAINT ROMANS LES MELLE

SAINT VARENT
SAINT VINCENT LA CHATRE

SAIVRES

SALLES

SANSAIS

SAURAI

SAUZE VAUSSAIS

SCIECQ

SCILLE

SECONDIGNE SUR BELLE

SELIGNE

SEPVRET

SOMPT

SOUDAN

SOUTIERS

SOUVIGNE

SURIN

THORIGNE

THORIGNY SUR LE MIGNON

TILLOU

TRAYES

ULCOT

USSEAU

Le VANNEAU IRLEAU

**VANZAY
VASLES
VAUSSEROUX
VAUTEBIS
VERNOUX EN
GATINE
VERNOUX SUR
BOUTONNE
VERRUYES
VERT
VILLEFOLLET
VILLEMAIN
VILLIERS EN BOIS**

**VILLIERS EN
PLAINE
VILLIERS SUR
CHIZE
VITRE
VOUHE
VOUILLE
VOULTEGON
XAINTRAY**

Commune de La CHAPELLE SAINT LAURENT

Informations sur les risques naturels et technologiques

pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

n° du **1. Annexe à l'arrêté préfectoral**
 mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n **oui** **non**

<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>

Les documents de référence sont :

<input type="text"/>	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **oui** **non**

<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	effet	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	effet	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	effet	<input type="text"/>

Les documents de référence sont :

<input type="text"/>	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2 Zone 1 Très faible

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

MOUVEMENTS DE TERRAIN DIFFERENTIELS CONSECUTIFS A LA SECHERESSE ET A LA REHYDRATATION DES SOLS - DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES –

LISTE ALPHABETIQUE DES COMMUNES AYANT DEJA BENEFICIE D'UN ARRETE INTERMINISTERIEL PORTANT CONSTATATION DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

<i>Commune</i>	<i>Canton</i>	<i>Arr</i>	<i>Début de l'événement (mois/année)</i>	<i>Fin de l'événement (mois/année)</i>	<i>Date de l'arrêté (jour/mois/année)</i>	<i>Date de parution au J.O. (jour/mois/année)</i>
CHAPELLE SAINT LAURENT	Moncoutant	Parthenay	Juillet 2005	Septembre 2005	20 février 2008	22 février 2008

INONDATIONS DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

LISTE ALPHABETIQUE DES COMMUNES AYANT DEJA BENEFICIE

D'UN ARRETE INTERMINISTERIEL PORTANT CONSTATATION DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Tout le département a fait l'objet d'un classement en zone sinistrée au titre des inondations, des coulées de boues et de mouvement de terrain par arrêtés

- du 29 décembre 1999, J.O. du 31 décembre 1999
- du 1^{er} mars 2010, J.O. du 2 mars 2010

Une indemnisation exceptionnelle a été accordée à certaines communes au titre des dommages résultant de l'action du vent et de la grêle survenus au cours des orages des 25 et 26 juillet 1983 (arrêté du 10 septembre 1983 paru au J.O. le 11 septembre 1983).

<i>Commune</i>	<i>Canton</i>	<i>Arr</i>	<i>Début de l'événement (mois/année)</i>	<i>Fin de l'événement (mois/année)</i>	<i>Date de l'arrêté (jour/mois/année)</i>	<i>Date de parution au J.O. (jour/mois/année)</i>
CHAPELLE ST LAURENT (1a)	Moncoutant	Parthenay	08/12/1982	31/12/1982	11 janvier 1983	13 janvier 1983
CHAPELLE ST LAURENT (1a)	Moncoutant	Parthenay	Avril 1983	Avril 1983	16 mai 1983	18 mai 1983